

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2019

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 19 août 2020, il sera déposé le rapport financier et le rapport de l'auditeur préparés pour l'année 2019 en vertu de l'article 966.3 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

Cet avis est donné conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, précité.

Donné à Verchères, le 23 juillet 2020

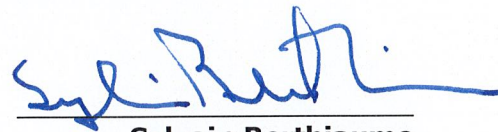


Sylvain Berthiaume
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, **Sylvain Berthiaume**, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Marguerite-D'Youville certifie, sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis en l'affichant dans la section réservée à cette fin sur le site Internet de la Municipalité régionale de comté et à l'endroit prévu à cette fin à l'entrée du siège social.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23^e jour de juillet 2020.



Sylvain Berthiaume
Directeur général
et secrétaire-trésorier